

Compte rendu de séance

Séance du 16 Février 2017

L' an 2017 et le 16 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de DEVIN Didier Maire

Présents : M. DEVIN Didier, Maire, Mmes : BÉCHU Séverine, DENIS Nathalie, LEFEUVRE Evelyne, MARTIN Nadia, VOUETTE Isabelle, MM : BRIQUET Thierry, CHOLET Jean-Claude, DECAUDIN Hubert, KOUAMÉ Georges, LEBERT Eric, RIQUET Dominique

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CHARLAND Béatrice à M. RIQUET Dominique, PERNIER Ninfa à Mme MARTIN Nadia, MM : GROHAR Jean-Michel à M. BRIQUET Thierry, THOMAS Georges à Mme LEFEUVRE Evelyne
Absent(s) : Mme BOURDIN Ludivine, M. STRANART Thomas

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 12

Date de la convocation : 09/02/2017

Date d'affichage : 09/02/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture
le : 21/02/2017

et publication ou notification
du : 21/02/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. KOUAMÉ Georges

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 DRESSE PAR MONSIEUR FORMONT JACKY, TRESORIER - D2017014
BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX (M49) : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 - D2017015
BUDGET ANNEXE DE L'EAU : AFFECTATION DU RESULTAT (M49) - D2017016
SERVICE ANNEXE DU SERVICE DES EAUX (M49) : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE L'EXERCICE 2017 - D2017017
BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 DRESSE PAR MONSIEUR FORMONT JACKY, TRESORIER - D2017018
BUDGET COMMUNAL (M14) : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 - D2017019
BUDGET COMMUNAL (M14) : AFFECTATION DU RESULTAT - D2017020
BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE LA COMMUNE (M14) SUR L'EXERCICE 2016 : DISPOSITIONS DIVERSES - D2017021
BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE LA COMMUNE (M14) SUR L'EXERCICE 2017 : EXAMEN ET VOTE - D2017022
MODALITE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LA CRECHE ET DE LA HALTE GARDERIE 2017 - D2017023
LOCATION DE L'ATELIER RELAIS - D2017024
RENOUVELLEMENT DU BAIL - ATELIER RELAIS - D2017025

CONVENTION - PME TIQUE - D2017026
PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT - D2017027
DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU - AVENANT DE PRISE EN COMPTE DES BRANCHEMENTS - AGENCE DE L'EAU - D2017028
DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU - AVENANT DE PRISE EN COMPTE DES BRANCHEMENTS - CONSEIL DEPARTEMENTAL - D2017029
DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU - PROJET DE TRAVAUX - D2017030
PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE - DEMANDE DE SUBVENTION - D2017031

DECISION PRISE PAR LE MAIRE DEPUIS LE 9 JANVIER 2017

Adhésion à l'Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret (UDMR) réf : 2017001

VU les articles L.2122.22 et L.2123 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,

VU la délibération n° 2014/026 du 7 avril 2014 visée en Sous-Préfecture de Montargis le 9 avril 2014 donnant délégations du Conseil municipal au Maire de Fontenay-sur-Loing,

Considérant que le renouvellement de cette adhésion a pour objectif de développer et d'accomplir une action au service des élus des communes.

D É C I D E

Article 1^{er} :

Est accepté pour l'année 2017, le renouvellement de l'adhésion de la commune de Fontenay sur Loing à «l'Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret (UDMR)» pour un montant annuel de 95.00 €.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 DRESSÉ PAR MONSIEUR FORMONT JACKY, TRÉSORIER réf : D2017014

Le Conseil municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Après s'être fait présenter le budget primitif et unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Trésorier public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur FORMONT Jacky, Trésorier, pour l'année 2016,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur FORMONT Jacky, Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion du Service de l'Eau (M.49) dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- adopte le compte de gestion du Service de l'Eau (M.49) de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2016 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2016.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX (M49) - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 réf : D2017015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après étude par la Commission des Finances, et des budgets

Après présentation des différents comptes et résultats,

Considérant que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire, Président du Service des Eaux, doit quitter la séance et être remplacé,

Après examen, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur CHOLET Jean-Claude, doyen de l'Assemblée, le conseil municipal :

- décide d'adopter, à l'unanimité, pour l'exercice 2016, le compte administratif arrêté comme suit

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	0,00	95 863.74	11 053.22		11 053.22	95 863.74
opérations de l'exercice	121 130.10	139 879.22	43 406.86	47 218.37	164 536.96	187 0967.59
Totaux	121 130.10	235 742.96	54 460.08	47 218.37	175 590.18	282 961.33
résultats de clôture	0,00	114 612.86	7 241.71	0,00	0,00	107 371.15
restes à réaliser			0,00		0,00	0,00
Totaux cumulés	121 130.10	235 742.96	54 460.08	47 218.37	175 590.18	282 961.33
Résultats définitifs	0,00	114 612.86	7 241.71	0,00	0,00	107 371.15

- décide d'approuver, à l'unanimité, pour l'exercice 2016, le compte administratif du Président dont les résultats (identiques à ceux du compte de gestion du percepteur) se soldent par :

les résultats de clôture suivants :

- un déficit d'investissement de clôture de **7 241.71 €**,
- un excédent d'exploitation de clôture de **114 612.86 €**,

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : AFFECTATION DU RESULTAT (M49) réf : D2017016

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement, antérieur reporté	95 863.74
Résultat d'investissement antérieur reporté	-11 053.22

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2016	
Résultat de l'exercice	3 811.51
Résultat antérieurs	-11 053.22
Solde d'exécution cumulé	-7 241.71

Restes à réaliser au 31 décembre 2016	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-7 241.71
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement de l'investissement	7 241.71

Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	18 749.12
Résultat antérieur	95 863.74
Total à affecter	11 4612.86

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

a) Couverture du besoin de financement de l'investissement	7 241.71 €
b) Restes sur excédents de fonctionnement	107 371.15 €

SERVICE ANNEXE DU SERVICE DES EAUX (M49) : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE L'EXERCICE 2017 réf : D2017017

Monsieur FORMONT Jacky, Trésorier, explique et commente les grandes lignes du budget primitif de l'exercice 2017 du Service de l'Eau. Après information et discussion, les Conseillers vont délibérer sur les points suivants.

m) Programmes de la section d'investissement sur l'exercice 2017

Outre les opérations en cours et reportées sur l'exercice 2016, le programme des investissements pour l'année 2017 a été examiné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le programme des investissements (*recettes et dépenses*) et entérine les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2017.

b) Dépenses et recettes de la section d'exploitation sur l'exercice 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- examine les dépenses et recettes de la section d'exploitation pour l'exercice 2017.

c) Examen et vote du budget primitif et unique de l'exercice 2017 du Service annexe de l'Eau

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- vote le budget primitif et unique de l'exercice 2017 du Service annexe de l'eau qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de :

251 481.15 €	pour la section d'exploitation (<i>vote par chapitre</i>)
126 076.08 €	pour la section d'investissement (<i>vote par chapitre</i>)

BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 DRESSÉ PAR MONSIEUR FORMONT JACKY, TRÉSORIER réf : D2017018

Le Conseil municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après s'être fait présenter le budget primitif et unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Trésorier public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur FORMONT Jacky, Trésorier, pour l'année 2016,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur FORMONT Jacky, Trésorier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- adopte le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2016 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2016.

BUDGET COMMUNAL (M14) : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 réf : D2017019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après étude par la Commission des Finances et des budgets

Après présentation des différents comptes et résultats,

Considérant que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé,

Après examen, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHOLET, doyen de l'Assemblée, le conseil municipal :

- décide d'adopter, à l'unanimité, pour l'exercice 2016, le compte administratif arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	787 956.08	59 812.11	0,00	59 812.11	787 956.08
Opérations de l'exercice	1 345 038.55	1 407 706.54	198 878.66	128 226.46	1 543 917.21	1 535 933.00
TOTAUX	1 345 038.55	2 195 662.62	258 690.77	128 226.46	1 792 669.27	2 323 889.08
Résultats de clôture	0,00	850 624.07	130 464.31	0,00	0,00	720 159.76
Restes à réaliser						
Totaux Cumulés	1 345 038.55	2 195 662.62	258 690.77	128 226.46	1 603 729.32	2 323 889.08
Résultats définitifs	0,00	850 624.07	130 464.31	0,00	0,00	720 159.76

- décide d'approuver, à l'unanimité, pour l'exercice 2016, le compte administratif du Maire dont les résultats (identiques à ceux du compte de gestion du percepteur) se soldent par :

les résultats de clôture suivants :

- un déficit d'investissement de clôture de 130 464.31 €,
- un excédent de fonctionnement de clôture de 850 624.07 €,

soit un résultat global excédentaire de : 720 159.76 €.

BUDGET COMMUNAL (M14) : AFFECTATION DU RESULTAT réf : D2017020

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement, antérieur reporté	787 956.08
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 59 812.11

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2015	
Résultat de l'exercice	- 70 652.20
Résultat antérieurs	- 59 812.11
Solde d'exécution cumulé	- 130 464.31

Restes à réaliser au 31 décembre 2015	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 130 464.31
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement de l'investissement	130 464.31

Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	62 667.99
Résultat antérieur	787 956.08
Total à affecter	850 624.07

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du cpte 1068 du BP)	130 464.31 €
2° Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	720 159.76 €

BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE LA COMMUNE (M14) SUR L'EXERCICE 2016 : DISPOSITIONS DIVERSES réf : D2017021

a) Subventions communales pour l'année 2017

Après examen des différentes demandes, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'allouer, pour l'octroi de subventions de fonctionnement, les sommes de :
 - 18.000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Fontenay-sur-Loing,
 - 22 000.00 € aux organismes et associations de droit privé,
 - 498 000,00 € aux organismes de regroupement auxquels adhère la commune inscrit au compte (65548)

b) Programmes et opérations de la section de l'investissement pour l'année 2017

Outre les opérations en cours et reportées sur l'exercice 2017, le programme des investissements pour l'année 2017 a été examiné lors des réunions des commissions des finances et des budgets.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,

- accepte l'avis formulé par la Commission des Finances sur le programme des investissements et **entérine les inscriptions budgétaires** pour l'exercice 2017.

c) Dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**,

- prend note des explications et commentaires sur la section de fonctionnement de l'année 2017,
- examine les dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE LA COMMUNE (M14) SUR L'EXERCICE 2017 : EXAMEN ET VOTE réf: D2017022

Monsieur FORMONT Jacky, trésorier, explique et commente les grandes lignes du budget communal primitif et unique de l'exercice 2017 (*sections de fonctionnement et d'investissement*).

Après examen et après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,

- vote le budget primitif et unique communal de l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de :

2 022 629.76 €	pour la section de fonctionnement (<i>vote par chapitre</i>)
480 294.07 €	pour la section d'investissement (<i>vote par chapitre</i>)

MODALITE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LA CRECHE ET DE LA HALTE GARDERIE 2017 réf: D2017023

Madame Evelyne LEFEUVRE, adjointe au Maire précise que les jeunes enfants domiciliés à Fontenay-sur-Loing peuvent être accueillis à la crèche de Ferrières-en-Gâtinais jusqu'à trois ans et à la halte-garderie de Ferrières-en-Gâtinais, de trois mois à quatre ans (selon le règlement intérieur de la halte-garderie), avant l'entrée à l'école élémentaire. Il convient de se prononcer sur les modalités de prise en charge des frais demandés par la commune de Ferrières à la commune de Fontenay sur Loing. Cette mesure sera valable jusqu'à la révision des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 15 pour, 1 abstention

- accepte le supplément "habitants hors commune pour le Multi Accueil (crèche ou halte-garderie)" à verser à la Commune de Ferrières-en-Gâtinais comme suit, à savoir : deux euros soixante centimes (2.60 €) par heure de présence du jeune enfant pour l'accueil en crèche ou halte-garderie
- limite la participation de la commune de Fontenay sur Loing à hauteur de deux mille euros (2 000.00 €) maximum par enfant et par année civile. Cette décision prendra effet à compter du 1er mars 2017.
- approuve les tarifs votés au conseil municipal de Ferrières le 14 décembre 2016
Tarif préférentiel (tarif déterminé par la CAF + 1€/heure)
Tarif maximum 4.85 €
- charge le Maire ou les Adjointes de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Ferrières-en-Gâtinais,
- charge le Maire ou les Adjointes de toutes formalités.

LOCATION DE L'ATELIER RELAIS réf : D2017024

Monsieur Didier DEVIN informe le conseil municipal que le contrat de location des Ateliers Relais avec la société «Air Industrial Building France» a été clôturé au 1er novembre 2016.

A partir du 1^{er} mars 2017 les locaux seront repris par la Société «AIRVISION». En conséquence, et compte tenu du fait qu'un repreneur a été trouvé, il est nécessaire :

- D'annuler le bail de la société «Air Industrial Building France» au 1er novembre 2016
- De rédiger un nouveau bail pour la Société «AIRVISION» d'une durée de 3 ans renouvelable sur les bases suivantes
- Montant du loyer TTC six cent douze euros (612.00 €), assujetti à la TVA, révisable tous les ans selon les indices en vigueur
- Montant de la caution six cent douze euros (612.00 €)

Monsieur DECAUDIN sort et ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire ou ses Adjoints à signer les différents documents concernant cette location dans les conditions citées ci-dessus
- **Charge** le Maire ou ses Adjoints de toutes formalités.

RENOUVELLEMENT DU BAIL - ATELIER RELAIS réf : D2017025

Monsieur Didier DEVIN rappelle au Conseil Municipal que la commune est liée par un contrat de location avec la Société 30 et 40. Le local est situé dans la ZA de la Forêt à Fontenay sur Loing.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31 juillet 2015, il est proposé de le renouveler pour une durée de trois ans, il prendra fin le 31 juillet 2018.

Il sera renouvelé par tacite reconduction, le montant du loyer mensuel est fixé 611,69 euros TTC, assujetti à la TVA, révisable tous les ans selon les indices en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le renouvellement du contrat de location à la Société 30 et 40, dans les conditions citées ci-dessus
- **Autorise** le Maire ou ses Adjoints à signer le contrat de location

CONVENTION - PME TIQUE réf : D2017026

Monsieur Didier DEVIN informe le Conseil municipal de la proposition de maintenance informatique la Société P.M.E.TIQUE 45. La prestation concerne la totalité du parc informatique soit : le serveur, les 10 postes fixes et le routeur ADSL.

Les interventions peuvent s'effectuer, par hot-line, en télé intervention ou soit sur site. Le contrat d'assistance permet le suivi et le contrôle du parc informatique, d'apporter une aide aux utilisateurs, également d'apporter les conseils nécessaires sur le développement et la mise en place des projets.

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à partir du 17 février 2017, renouvelé à chaque échéance par tacite reconduction pour une durée de 12 mois supplémentaires.

La prestation comprend un forfait annuel 24 heures (ou 2h/mois) à 160.00€ HT par mois, ainsi qu'un forfait de 15.00 € HT de déplacement.

En cas de dépassement, toute heure supplémentaire sera facturée en sus.

Jusqu'à ce jour, seulement une télémaintenance faisait l'objet d'un contrat de maintenance informatique souscrit auprès d'un autre prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **autorise le Maire ou les Adjoints**, à signer le contrat de maintenance avec la société PME-TIQUE ou tous documents relatifs à ce dossier,
- **autorise le Maire ou les Adjoints** à mandater, à compter du 17 février 2017, la rémunération de la prestation due à la société PME-TIQUE au titre de ce contrat de maintenance informatique.

PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT réf : D2017027
Monsieur Didier DEVIN expose,

Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a annoncé le 9 février 2015 que le projet commun de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais a été retenu par l'État dans le cadre du programme du Gouvernement des « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

Le projet retenu intitulé "Gâtinais, vers un Territoire à Énergie Positive" doit permettre d'accompagner le déploiement du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais. Adopté le 6 juin 2013 par les deux collectivités co-porteuses, le PCET a pour ambition de promouvoir l'intégration des enjeux liés à l'énergie et au climat dans les pratiques locales pour réduire les consommations d'énergie et l'impact carbone du territoire et assurer sa robustesse face aux changements climatiques.

Dans le cadre du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » ouvert sur le territoire de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais, la réalisation de plans de déplacement communaux peut être aidée pour les communes pôles-relais du territoire ayant des établissements scolaires secondaires et/ou des gares et/ou une possibilité de connexion à la future véloroute-voie verte longeant les canaux du Loing et de Briare. Ces plans communaux de déplacement sont des schémas opérationnels d'aménagement des voies et espaces communaux. Les communes cibles identifiées sont Château-Renard, le groupement Châtillon-Coligny/Sainte Geneviève-des Bois, Courtenay, Dordives, le groupement Ferrières-en-Gâtinais /Fontenay-sur-Loing/Nargis, Nogent-sur Vermisson et Lorris

L'aide apportée via le fonds de transition énergétique est une aide forfaitaire de 15 000 €, dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de la dépense subventionnable. Son attribution fait l'objet d'une convention financière établie entre l'État et le bénéficiaire.

Après un long débat, Monsieur Didier DEVIN décide de reporter ce point ultérieurement

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU - AVENANT DE PRISE EN COMPTE DES BRANCHEMENTS - AGENCE DE L'EAU réf : D2017028

Monsieur Didier DEVIN informe le conseil municipal que, suite à la délibération n° 2016056 du 12 septembre 2016, seul le montant de base avait été retenu. Après réflexion, il est nécessaire de prévoir "l'option n°1" pour un montant de 4 200,00 € HT qui correspond à l'intégration de la position de chaque branchement situé sur le réseau et sur les plans.

Monsieur Didier DEVIN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **accepte** l'option n°1 d'un montant 4 200,00 € HT
- **autorise** le Maire ou les Adjointes à solliciter une subvention au taux et montant maximum auprès de l'Agence de l'Eau (ou de tout autre partenaire public ou privé) pour les travaux correspondant à l'intégration de la position de chaque branchement situé sur le réseau et sur les plans
- **sollicite** l'autorisation de préfinancer les travaux.
- **autorise** le Maire ou ses Adjointes à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- **charge** le Maire ou ses Adjointes de toutes formalités

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU - AVENANT DE PRISE EN COMPTE DES BRANCHEMENTS - CONSEIL DEPARTEMENTAL réf : D2017029

Monsieur Didier DEVIN informe le conseil municipal que, suite à la délibération n° 2016056 du 12 septembre 2016, seul le montant de base avait été retenu. Après réflexion, il est nécessaire de prévoir "l'option n°1" pour un montant de 4 200,00 € HT qui correspond à l'intégration de la position de chaque branchement situé sur le réseau et sur les plans.

Monsieur Didier DEVIN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire ou ses Adjointes à déposer un avenant
- **accepte** l'option n°1 d'un montant 4 200.00 € HT
- **sollicite** une subvention au taux et montant maximum auprès Conseil Départemental du Loiret (ou de tout autre partenaire public ou privé) pour les travaux correspondants à l'intégration de la position de chaque branchement situé sur le réseau et sur les plans.
- **sollicite** l'autorisation de préfinancer les travaux.
- **charge** le Maire ou ses Adjointes de toutes formalités.

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU - PROJET DE TRAVAUX réf : D2017030

Monsieur Didier DEVIN informe le conseil municipal que, suite à la délibération n° 2016056 du 12 septembre 2016, seul le montant de base avait été retenu. Après réflexion, il est nécessaire de prévoir "l'option n°1" pour un montant de 4 200.00 € HT qui correspond à l'intégration de la position de chaque branchement situé sur le réseau et sur les plans.

Monsieur Didier DEVIN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** le projet de travaux concernant la deuxième phase de l'élaboration du schéma directeur en alimentation en eau potable
- **charge** le Maire ou ses Adjointes de toutes formalités.

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE - DEMANDE DE SUBVENTION réf : D2817031

Monsieur Didier DEVIN expose qu'il est nécessaire de renforcer la sécurité des piétons aux abords du Chemin de Chevreau., en incitant les automobilistes à limiter leur vitesse. A cet effet, il est proposé d'installer un radar pédagogique, ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide au titre du Plan Départemental d'Action Routière (PDASR). Le coût estimé de la dépense s'élève à 3 289.20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre du Plan Départemental d'Action Routière (PDASR).
- **charge** le Maire de toutes formalités.

AFFAIRES DIVERSES

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

De Monsieur Didier DEVIN

- Compte rendu du SMIRTOM
- Lecture du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2016
- Lecture du procès-verbal de la réunion sur la remise des projets structurants de la CC4V au Département
- Information de la gendarmerie des effractions constatées par les radars feu rouge
- L'association EN.CO.RE remercie la commune de Fontenay sur Loing pour ses voeux
- Remerciements des enfants du CM1 en classe de neige
- Remerciements de la famille de Monsieur Joël LEFEUVRE
- Remerciements de la famille de Monsieur Claude FOURCAULT

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, le mercredi 15 mars 2012, à 20 heures 30 minutes, sauf urgence ou empêchement de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15 minutes

Signé
Le Maire,

Didier DEVIN



